

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 octobre,

Un Conseil Municipal extraordinaire s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 21 octobre 2024

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19H10

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 12

Votant : 12

Pouvoir : 00

**Présents** : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN, Christophe ALLARD, Dominique JOUSSE, Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Philippe GALLET, Kornélius GOUDAPPEL, Marie Christine SAUMANDE, Jean François THOMASSON, Christian BERTRAND,

**Absents excusés** : Jean Marie RUIZ.

**1) Nouvelle exploitation du Multiple rural, présentation des nouveaux gérants et demande d'autorisation de rédaction du bail chez un notaire – Délibération.**

Mme le Maire présente le projet de Mr Ludovic LAMAND et Mme Caroline LAMAND suite à leur candidature pour exploiter le multiple rural. Ils souhaitent une ouverture le 07 janvier 2025.

Ce multiple rural est situé : « 3 Place Sylvain Bordas » (Parcelle n° D143), au rez-de-chaussée du bâtiment communal de l'ancienne poste :

Ce projet a pour but de redynamiser le bourg du village et apporter les services attendus par la population coulauroise ; il reste évolutif pour répondre au mieux aux attentes des habitants.

Voici ce que nous trouverons dans ce multiple rural :

- 1 - Des produits locaux pour promouvoir la richesse de notre territoire grâce au réseau de producteurs des futurs exploitants ainsi que des artisans engagés auprès d'eux. C'est-à-dire une épicerie apportant une offre variée en produits frais et de saison - circuit court en privilégiant le bio.
- 2 - Pains, brioches, viennoiseries et pâtisseries.
- 3 - Une gamme de produits traiteurs (quiches, pizzas, feuilletés et salades faits maison), à emporter ou à consommer sur place.
- 4 - Un service restauration comprenant :

- Une offre « petit - déjeuner »
- Le Bar pour favoriser les relations sociales et intergénérationnelles.
- La possibilité de consommer sur place l'ensemble des produits traiteurs proposés.
- Un concept « salon de thé » avec les pâtisseries maison.
- Des planches apéritives pour un apéro convivial.
- Une formule déjeuner de type brasserie le midi (entrée, plat, dessert).

5 - D'autres services comme : relais colis, paniers garnis, coffrets cadeaux...

Mme le Maire précise que ce projet prévoit une consultation préalable des habitants.

Les horaires et jours d'ouverture seront les suivants :

- 7h00 à 19h00 non-stop du mardi au samedi.
- 7h00 à 13h00 le dimanche.

Au vu des propositions faites par ce couple bien connu des coulaurois pour leur travail, leur sérieux et leur dynamisme, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'exploitation de ce multiple rural à la SARL « L'Ostal » représentée par Mr Ludovic LAMAND et Mme Caroline LAMAND.

Afin de faciliter le début de leur exercice, il est proposé, dans un premier temps, une gratuité du loyer pendant 6 mois qui pourra être revue au terme de cette durée.

Le bail qui sera signé au cabinet du notaire de Thiviers – Sorges, sera un bail de type 3/6/9.

A l'issue de la période gratuite, le loyer sera fixé à 480 €/mois net pour la collectivité.

Enfin, Mme le Maire précise aux membres du Conseil municipal que Mr et Mme LAMAND ont demandé la possibilité de récupérer les clés du local dès le 12 novembre prochain afin de préparer leur installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte de remettre les clés aux futurs exploitants dès le 12 novembre prochain et de confier l'exploitation du Multiple rural de Coulaures à Mr Ludovic LAMAND et Mme Caroline LAMAND pour une ouverture le 07 janvier 2025 et autorise Mme le Maire à signer le bail commercial 3/6/9 en l'étude notariale de Thiviers - Sorges et toutes les pièces concernant ce dossier.

## **2) Candidature de la commune à la réalisation d'un atlas de la Biodiversité Communales (ABC) – Délibération.**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CC-DC-2024-083 de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord (CCILAP),

**Considérant** que la CCILAP a déposé un dossier de candidature auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour réaliser 13 ABC sur son territoire,

**Considérant** que chaque commune peut candidater pour participer gratuitement à ce projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de candidater auprès de la CCILAP pour réaliser un ABC sur le territoire communal, prend acte que si le nombre de candidatures est supérieur à 13, la communauté de communes décidera de retenir les 13 premières candidatures (classées en fonction des dates de délibérations) et autorise Mme le Maire à signer tout acte et engager toute procédure permettant de donner suite à la présente délibération.

Fin de séance : 20h20.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

Du 23 octobre 2024.

2024/10 - 77 : Nouvelle exploitation du Multiple rural, présentation des nouveaux gérants et demande d'autorisation de rédaction du bail chez un notaire – Délibération.

2024/10 - 78 : Candidature de la commune à la réalisation d'un atlas de la Biodiversité Communales (ABC) – Délibération.

## SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	<b>EXCUSÉ</b>
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Jean-François THOMASSON	
Christian BERTRAND	